



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 687 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les régions de la Rive-Nord et de la Rive-Sud du Saint-Laurent dans l'Est du Québec (Charlevoix, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie), désirent connaître la prospérité;

CONSIDÉRANT l'importance de compter sur un service sûr et à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le transport est primordial pour le développement économique et social de nos communautés et que le gouvernement se préoccupe des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités vivent des difficultés de diversification et que le secteur touristique des deux rives est important pour la population de ces régions;

CONSIDÉRANT QUE les stations de ski et l'industrie de la motoneige augmenteraient leur achalandage avec l'arrivée du marché américain;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a investi dans les infrastructures telles que les quais et la route 185 et qu'on ne peut construire un pont reliant les deux rives du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Société des traversiers du Québec offre déjà des services gratuits de traversiers ailleurs au Québec et que les citoyens de l'Est du Québec ont droit à une équité de services;

CONSIDÉRANT QUE ce service de traversier favorisera le développement du Nord;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons la mise sur pied d'un service de traversier qui opère à l'année entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup. À cette fin, nous demandons à ce qu'un projet-pilote de 3 ans soit instauré pour le traversier MV Trans-Saint-Laurent.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Nicholas Gagnon
pour Lorraine Richard, députée de Duplessis

20 mars 2012
Date de signature de l'extrait